

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 avril 2024

---

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

**AMENDEMENT**

N ° AC185

présenté par

M. Echaniz, M. Bertrand Petit, M. Delautrette, Mme Rouaux et Mme Thomin

**ARTICLE 4**

À la dernière phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« Si cette analyse révèle l'existence de tels besoins, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à supprimer la condition autorisant les plans régionaux à fixer des objectifs d'accroissement du nombre de personnes formées dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

En effet, alors que la moitié des agriculteurs partira à la retraite dans les dix prochaines années les besoins seront omniprésents, or la conditionnalité, que l'amendement propose de supprimer, vient limiter, dans des conditions imprécises, la possibilité de réponse à ces besoins.